



Agréssion o couteau arme blanche

Par **lilirose56**, le **26/01/2011** à **22:58**

Bonjour,

J'ai été victime à mon domicile d'un coup d couteau en ouvrant ma porte pensan k c'étaï un voisin, l'ageuseur un sdf roumain a été interpellé et passera demain apres midi en comparution immédiate o tribunal d gde instance, le procureur ayaint décidé de le poursuivre. J souhaiterai savoir si j'aurai le droit à une indemnisation autan morale que physique. Le coup à été porté à 3 cm du coeur, 4 points de sutures?

Merci d'avance!

P.S: le sdf roumain avait déjà été rapatrié dan son pays et interdit d territoire français mais est revenu. Nous locataires de l immeuble l'avions dépanné à manger ainsi que des vêtements....

Acte méchant et injustifié de sa part, moi j lui ai just rendu service par "pitié" ...